



La CFDT attaque un travailleur

Pour répondre à une énième provocation de la CFDT sur la justification de sa présence à la table de négociations de la réforme « Sapin » de l'inspection du travail, un contrôleur du travail a diffusé en interne au sein de son administration, la DIRECCTE Aquitaine, un mail accompagné d'une photo des accords de Munich. Il est à rappeler que la CFDT est la seule, avec l'UNSA, à participer à toutes les réunions de négociation au Ministère du Travail.

En réponse, la CFDT n'a rien trouvé de mieux que d'assigner ce travailleur au tribunal de police pour « diffamation non-publique » - contravention de 1ère classe . Pour avoir simplement exprimé son opinion au sein de son administration, cet agent encourt une amende de 38€, mais la facture totale pourra en réalité s'élever à 4538€, soit 1000€ de dommages et intérêts, 2500€ de frais d'avocat de la CFDT et 1000€ pour le sien, quand son salaire s'élève à 1500€.

Par ce geste, la CFDT réussit l'exploit de s'attaquer à la fois :

- à la liberté d'expression
- aux travailleurs qu'elle prétend défendre
- aux principes même du syndicalisme
- à une autre organisation syndicale puisque ce travailleur est également militant de la CNT-AIT.

Nous dénonçons le comportement antisyndical et liberticide de la CFDT qui a choisi son camp : celui des oppresseurs.

Nous, militants de la CNT-AIT, soutiendrons notre compagnon, Damian KAWÉ, le jour de l'audience.

RDV nombreux le jeudi 27 mars 2014 à 8h30, Tribunal de police de Bordeaux, 180 rue Lecoq.

[soutien_DK.pdf](#)